

Association Mur Mur  
28 rue Bouret  
75019 Paris  
murmur.expo@gmail.com

## Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 01/09/2020

Le 01/09/2020 à 10h, les fondateurs de l'association Mur Mur se sont réunis en assemblée générale constitutive à Paris.

Sont présentes :

- « Clara Ruestchmann » ;
- « Camille Girard-Chanudet » ;
- « Pauline Serrus » ;
- « Camille Hosteint » ;

L'assemblée générale désigne Camille Girard-Chanudet en qualité de présidente de séance et Camille Hosteint en qualité de secrétaire de séance.

La président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis elle rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du projet de constitution de l'association ;
2. Présentation du projet de statuts ;
3. Adoption des statuts ;
4. Désignation des premiers membres du conseil d'administration et du bureau ;
5. Reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation ;
6. Pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, la présidente expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts. Elle ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

- Brève présentation du projet, rappel des motivations à la création du projet. Chacune présente également son intérêt à faire partie de l'association ;
- Discussions autour des actions de l'association (expositions mais aussi évènements culturels connexes) ;
- Discussions autour des acteurs relais dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement ;
- Discussions autour du pôle Jeunesse Curial et de leur accompagnement. Les membres sont d'accord pour être accompagnées par la structure. Elles relèvent toutefois l'importance de conserver l'autonomie de l'association afin de remplir la mission qu'elle s'est fixée : c'est-à-dire proposer des expositions et manifestations culturelles dans différentes structures et dans différents lieux, et non exclusivement dans le nord du 19<sup>ème</sup> arrondissement.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement aux voix les délibérations suivantes.

### Synthèse des délibérations

**1<sup>ère</sup> délibération :** L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2<sup>ème</sup> délibération :** L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil et du bureau.

- **Présidente :** Girard-Chanudet, Camille ;
- **Trésorière :** Serrus, Pauline ;
- **Secrétaire :** Hosteint, Camille ;
- **CA - Administratrice :** Ruestchmann, Clara ;

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

L'Assemblée générale constitutive est levée.

Le 01/09/2020

### Signatures



Camille Girard-Chanudet  
**Présidente et Membre Fondatrice**



Pauline Serrus  
**Trésorière et Membre Fondatrice**



Camille Hosteint  
**Secrétaire et Membre Fondatrice**



Clara Ruestchmann  
**Administratrice et Membre Fondatrice**